

*Les subsides*

Voyons maintenant ce qu'il en est du sixième rapport. Les recommandations que nous y avons faites sont essentielles. Qu'avons-nous fait de notre système de comité? Nous avons adopté le système britannique de commission d'enquête. Nos comités permanents sont maintenant des commissions d'enquête. Aux termes du Règlement provisoire adopté par le gouvernement, ces commissions d'enquête déguisées en comités permanents sont maintenant saisies des rapports annuels des ministères et organismes gouvernementaux, de sorte qu'ils ont en permanence le mandat et le rôle d'une commission d'enquête. Ils sont également chargés de la tâche de scruter les prévisions budgétaires des ministères. A cet égard, on espère que des comités plus restreints pourront acquérir une plus grande compétence dans le secteur dont ils sont chargés, de même qu'une certaine collégialité, ce qui, à mon avis, est tout aussi important que la compétence. On croit donc que ces comités seront en mesure de procéder à un examen plus approfondi des prévisions budgétaires qui leur sont soumises.

Une autre mesure que le gouvernement a refusé d'appliquer en ne donnant pas suite au sixième rapport, c'est la création de comités législatifs spéciaux. Cette recommandation préconise en outre une très importante réforme, à savoir un comité des présidents. Il s'agit d'une mesure dont nous parlons depuis très longtemps mais que nous n'avons jamais mise en pratique. Pourquoi le gouvernement ne peut-il créer de tels comités législatifs? Cela contribuerait grandement à apaiser les inquiétudes des partis d'opposition, qui craignent de s'être faits avoir par le gouvernement lorsque le nombre de comités permanents a été limité à dix.

J'espère que le gouvernement créera des comités législatifs. Je suis convaincu qu'il s'agit d'une mesure très importante. J'espère que le gouvernement est disposé à confier à la présidence le soin de nommer une brochette de présidents qui seraient chargés de présider impartialement les comités, exactement comme vous le faites à la Chambre, monsieur le Président. J'espère que le gouvernement ira encore plus loin et qu'il nous octroiera des salles de comités convenables, bien décorées et meublées, afin que les séances de travail se fassent avec le décorum qui convient. Je crois que nous serons maintenant en mesure de compléter la réforme parlementaire entreprise par le gouvernement en juin. J'espère que le gouvernement ne commence pas à reculer. J'espère que le gouvernement ira jusqu'au bout, mais il faut pour cela qu'il fasse signe au comité de son intention de poursuivre la réforme. Il pourrait en donner un signe non équivoque en faisant adopter les quatrième, cinquième et sixième rapports du comité.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, au début de son discours, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a fait allusion au fait que les ministres faisaient de moins en moins de déclarations. C'est un fait. On sait qu'aux termes du Règlement, un ministre peut faire une déclaration, mais il n'y est nullement obligé. Je crois savoir qu'à une époque pas très reculée, mais il y a quand même un certain nombre d'années, on avait plus souvent recours à cet article du Règlement. Je suis certain que le député est honnête et qu'il comprendra que la situation a quelque peu changé. Nous nous sommes attaqués à des questions fondamentales, comme je l'ai dit dans mon discours, qui exigeaient énormément de temps et qui ont provoqué en certains cas ce que j'ai qualifié de recours injustifié à des tactiques comme le fait de laisser sonner la sonnerie, ou encore des rappels au Règlement fallacieux et ainsi de suite, gaspillant

ainsi le temps de la Chambre. Nous avons donc eu moins de temps pour traiter des affaires du gouvernement. En fait, il ne nous reste plus que trois jours par semaine pour le faire, dans le cadre de notre réforme parlementaire expérimentale. Le gouvernement ne peut plus compter sur le mercredi. Je ne m'oppose pas aux mesures d'initiative parlementaire, mais nous pourrions les examiner autrement. En outre, l'opposition dispose d'une journée par semaine, de sorte qu'il n'en reste plus que trois au gouvernement.

Le député peut assurément comprendre que cela nous pose un problème. Quand un ministre fait une déclaration, il faut prévoir une période de questions et réponses. C'est normal, mais si nous nous servons d'une journée d'opposition pour cela, on nous le reproche. Si nous le faisons lors d'une période réservée aux initiatives parlementaires, cela déplaît aussi. Avec tous les interdits: ne pas nuire aux initiatives parlementaires, ne pas prendre le temps réservé à l'opposition, n'intervenir qu'aux moments prévus pour le gouvernement, le temps nous manque. Voilà le vrai problème avec lequel nous sommes aux prises.

J'attends des suggestions. Je suis persuadé que le comité dont le député fait partie va examiner longuement cette question. Il s'agit de trouver le temps voulu, car les journées sont courtes et il n'y en a pas tellement. Ce problème nous préoccupe beaucoup. Si nous avions plus de temps, nous aurions envie de faire des déclarations à la Chambre plus souvent; ce serait plus facile.

C'est vraiment exaspérant quand nous essayons de présenter une mesure et que l'opposition nous en empêche et laisse retentir la sonnerie pendant cinq ou six heures. Les ministres auraient pu mettre ce temps à profit en faisant des déclarations. De chaque côté de la Chambre, certains députés souhaitent que le Parlement cherche sérieusement à résoudre les problèmes.

Le député a participé avec moi à un colloque à Westminster, en 1977, si je me souviens bien. Si nous comparons notre Parlement aux autres, y compris celui de Westminster, nous avons certainement la meilleure période des questions au monde. Notre Parlement est le plus animé de tous. La plupart des ministres sont présents. Il n'est pas nécessaire de donner préavis des questions. Nous ne devons pas nous contenter de voir apparaître le tiers du cabinet, environ une fois par semaine. Quand des déclarations sont faites à l'extérieur de la Chambre, les députés peuvent au moins questionner les ministres, qui sont là tous les jours et prêts à répondre au pied levé. D'autre part, 25 jours sont réservés à l'opposition. Tout cela explique la situation, mais je concède au député qu'il faudrait trouver une solution au lieu de faire perdre son temps au gouvernement.

**M. McGrath:** Monsieur le Président, les observations du ministre tombent à point, car cela me permet de faire une suggestion. Il n'a pas besoin d'attendre une recommandation du comité spécial. Il peut agir de son propre chef. Nos délibérations sont maintenant télévisées. Pourquoi le ministre ou le premier ministre ne feraient-ils pas une déclaration à 18 heures? C'est une des meilleures heures d'écoute. Cela ne ralentirait pas les travaux de la Chambre. Ils pourraient faire, à 18 heures, cette déclaration qui serait retransmise en direct, du moins dans l'est du Canada.